

Commission de gestion

Préavis municipal n° 5/2017

Rapport de gestion 2016

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion, composée de :

- Monsieur **David Goy**, président,
- Monsieur **Sébastien Fabre**,
- Monsieur **René Parrat**,
- Monsieur **Yves Trottet**, et
- Monsieur **Pascal Berchier**

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 5/2017 portant sur le rapport de gestion 2016.

1. Préambule

La Commission s'est réunie une première fois le 24 avril 2017 pour rencontrer la Municipalité in corpore et lui poser ses questions sur le rapport de gestion 2016. Le Commission tient à remercier les membres de la Municipalité pour leurs explications claires et leur disponibilité.

Le 1^{er} mai, la Commission a travaillé à la rédaction du présent rapport.

2. Commentaires sur le rapport de gestion 2016

Cette année, suite à la demande de la Commission de gestion formulée en 2016, la Municipalité présente deux rapports distincts : l'un pour la gestion, l'autre pour les comptes. La Commission a apprécié la qualité du rapport de gestion sur les activités présenté par la Municipalité.

Il apporte une vision complémentaire et un éclairage intéressant par rapport à l'unique lecture des comptes communaux. Il faut en particulier relever que notre Commune fait partie d'une multitude d'associations intercommunales (ARGdV, ASICoPe, Ajerco, SEVA, SIVA, EIEVMV, ARASPE, AIEV, ...).

C'est ainsi que l'on constate que plus du 40 % des pages du rapport de gestion concernent des relations intercommunales. Ceci donne la mesure de l'interdépendance et l'interactivité des communes.

Ce constat met au jour la «distance» qui sépare le pouvoir délibérant (le Conseil communal) des autres institutions intercommunales (contrat de droit administratif, entente intercommunale, association de communes, etc...).

A ce propos, dans un récent rapport, la Cour des comptes du canton de Vaud a relevé cette problématique qui, à notre sens, est justifiée.

Les compétences municipales sont de plus en plus déléguées. Se pose alors la question de savoir comment conserver une bonne vue d'ensemble pour pouvoir agir. Une réflexion devrait naître à ce sujet.

Participer, représenter, défendre les intérêts de notre commune fait partie du quotidien de notre exécutif. Une bonne gestion du ménage communal, ce n'est pas seulement veiller à conserver l'équilibre financier, mais aussi prendre des décisions et faire des choix judicieux pour garantir la bonne intégration de notre commune au sein d'une région et des diverses entités qui la composent.

Municipalité (page 2)

Durant la présentation du rapport de gestion par la Municipalité, la Commission a relevé que chacun de nos Municipaux maîtrise ses dossiers et en a une bonne connaissance. Elle a aussi pu constater leur collégialité et leur volonté de défendre au mieux notre commune, qui constituent des forces, au service de nos habitants.

Autorisation en matière commerciale

La Municipalité a fait usage de sa compétence pour l'acquisition d'actions des TL.

Dicastère (page 3)

Il est à noter que, sous la houlette de M. le Conseiller municipal Maeder, une section dénommée « Constructions communales » s'est constituée. Elle se distingue de celle des « Bâtiments communaux » en ce sens que le membre de la Municipalité sera en charge des projets extraordinaires.

Personnel communal (page 4)

Le temps de travail de la Secrétaire municipale a été porté à 100 %, ce qui aux yeux de la Commission est justifié, au vu de la charge de travail. A noter que la suppléance est assumée, dans la plus large mesure du possible, par la Préposée au Contrôle des habitants.

Association de développement Région Gros-de-Vaud (page 5)

En lisant le rapport de gestion, nous nous sommes demandé pour quelle raison la commune de Penthaz n'a pas accepté le plan général directeur, et pourquoi la commune de Daillens ne l'a pas encore adopté, et quel serait l'impact de ces deux états de fait pour notre commune. Pour ces deux communes, le PDR est une contrainte de plus et il n'est pas, à ce jour, possible d'évaluer l'impact de la non adhésion de ces deux communes.

La Commission s'est interrogée au sujet des actions de réseautage et sur la manière dont elles sont organisées. L'ARGdV organise des séances avec 50 ou 100 entrepreneurs de la région et les met en réseau.

P+R (page 11)

Quant à la construction du P+R, la Municipalité prévoit qu'une étude devrait être mise en place dans le courant de 2018, qui sera organisée conjointement avec la région, le canton et les CFF. La question de savoir si notre commune devra gérer le P+R reste ouverte.

ASiCoPe (page 12)

Transport scolaire

S'agissant du transport scolaire, nous avons demandé comment les tournées sont organisées et comment Vufflens est desservie. L'entreprise de transports a tenté de rationaliser les transports scolaires en vue de rentabiliser les coûts et d'être le plus raisonnable possible. C'est pourquoi le transport n'est pas toujours parfait, notamment en termes d'attente, mais cela permet d'assurer une cohérence dans cette prestation.

La SAPJV ayant été reprise par MBC, la Commission s'interroge sur la manière dont s'est déroulée la reprise pour le transport scolaire? L'ASiCoPe n'a pas voulu reconduire l'accord avec la SAPJV, et c'est MBC qui a repris ce contrat. Cependant, un appel d'offre a été émis par l'ASiCoPe pour le transport scolaire et il semble que CarPostal ait fait une offre intéressante. Ces offres sont à l'étude.

Fondation pour l'enseignement de la musique (page 14)

Après l'adoption du règlement communal concernant le subventionnement des études musicales en 2015, la Commission s'est demandé ce qui a changé pour notre commune et qui bénéficie des montants mis à disposition. En fait, les enfants de Vufflens peuvent bénéficier de ces aides en passant par leur professeur de musique. Par contre, elles ne sont, à ce jour, que très peu demandées.

Zone industrielle (page 20)

A la question de savoir où en sont les procédures visant à l'octroi des permis de construire dans la zone industrielle et les procédures de recours pendantes, la Municipalité nous a répondu qu'elle attend les jugements, sans pouvoir intervenir d'une quelconque autre manière.

S'agissant de l'initiative demandant la modification du PPA de la Plaine, elle attend toujours la prise de position du canton sur les possibilités de mise en œuvre des conclusions de cette initiative. La commune suit au plus près l'évolution de cette procédure, mais elle est dépourvue de moyens d'action. Quant aux permis de construire déjà octroyés, la Municipalité ne peut pas les retirer sans se mettre en porte-à-faux avec la loi. Elle veille par contre, avant la délivrance d'un permis, à limiter au maximum les nuisances, en particulier sonores.

Domaine de l'eau (page 24)

Dans le domaine des eaux, les pertes se limitent à 8,4%. La Commission a souhaité savoir quelle est l'évolution de ce chiffre au cours des dernières années et l'influence qu'ont eu les divers travaux de réfection entrepris sur ces pertes. La Municipalité nous a répondu que nous avons nettement moins de pertes. Par ailleurs, grâce à notre fontainier, qui est très efficace et réactif, nous pouvons, en fonction des données qu'il relève, déceler les fuites très rapidement et éviter des pertes d'eau de longue durée. Cela dit, il reste encore d'anciennes conduites d'eau qui tiennent encore.

Servitudes

Le réseau (comme celui de l'épuration) n'est que, selon les informations données, partiellement objet de servitudes personnelles de passage et d'entretien. La Municipalité s'emploie à mettre à jour ces données lorsqu'elle fait procéder à la réfection de certains tronçons.

Le récent partenariat avec un géomètre permettra la mise en exploitation d'un SIT (système d'information du territoire) informatisé sur lequel pourrait être installé le repérage des réseaux, ainsi que toute autre donnée en relation avec l'aménagement du territoire et les infrastructures publiques.

EIEVMV (page 25)

S'agissant de l'EIEVMV, la Commission s'est demandé s'il existe des servitudes pour toutes les conduites d'eau. La Municipalité profite de chaque remplacement de conduite pour remettre à jour l'état des servitudes lorsque c'est nécessaire. Concernant les plans des canalisations, ils sont en cours de mise en réseau informatisée (SIT).

Un représentant de la commission de gestion a été invité par l'EIEVMV pour l'examen du rapport de gestion 2016. Un rapport figure en annexe.

Routes (page 29)

La Commission a été renseignée sur la poursuite des travaux de réfection des routes communales qui font l'objet d'un crédit d'investissement. La Ruelle, fortement endommagée, connaîtra la réfection de son revêtement en 2017

Les chemins AF feront aussi l'objet d'une réfection, mais sa mise en place est en cours d'examen.

Constructions communales

Une étude est en cours actuellement, mais aucun fait marquant ne peut être relevé en l'état actuel.

Police des constructions (page 31)

Un changement de mandataire est intervenu et la convention passée avec la commune de Cossonay a été portée à la connaissance de la Commission.

Il est à noter que la Municipalité n'a pas délégué de compétences à la commune citée. Il ne s'agit donc pas d'un contrat de droit administratif, mais d'une prestation usuelle de service.

Aménagement du territoire (aucune indication)

Le rapport ne mentionne pas la situation en relation avec la mise en vigueur de la LAT (Loi fédérale sur l'aménagement du territoire), ni avec les projets de plans spéciaux (révision de plans en vigueur ou nouveau PPA – plan partiel d'affectation).

Recommandations et vœux de la Commission de gestion pour le rapport de gestion

Recommandation n° 1 Organisation du rapport

La Commission recommande d'inclure une table des matières pour faciliter la lecture de ce document.

Recommandation n° 2 Suivi des recommandations

La Municipalité pourrait inclure dans ses rapports les mesures prises suite aux recommandations de la Commission de gestion des années précédentes.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'adopter le préavis n° 5/2017, soit:

1. d'approuver le rapport de gestion de l'année 2016;
2. d'approuver le rapport de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité;
3. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2016.

Ainsi fait à Vuflens-la-Ville, le 5 juin 2017



David Goy, président



Sébastien Fabre



René Parrat



Yves Trottet

Pascal Berchier